

RÈGLES DE SÉLECTIONS ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË KAYAK 2026

DRAGON-BOAT

Table des matières

A.	PREAMBULE	3
B.	MODALITES DE SELECTION	4
1.	Conditions de participation à la compétition de sélection	4
1.1.	Conditions administratives	4
1.2	Conditions sportives	4
1.3	Conditions Financières pour participer à la journée de tests	5
2.	Dates et lieu de la compétition de sélection	5
3.	Règlement de la compétition de sélection	5
4.	Classement	6
C.	PROPOSITION DE SELECTION	6
1.	Sélections nominatives	6
2.	Règles administratives	7
3.	Règles financières	7
D.	PROGRAMME D' ACTIONS	7
1.	Programme de compétitions internationales	7
2.	Regroupements après sélection	7
E.	DIFFUSION DU REGLEMENT DE SELECTION	8
F.	CONTACT	8

A. PREAMBULE

Précision concernant la rédaction : pour des raisons de facilité rédactionnelle, à chaque fois qu'il est fait référence aux sportifs, aux athlètes... », il faut comprendre « les sportives et les sportifs... ».

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français identifiés dans le processus de participation aux compétitions de l'équipe de France de Dragon-Boat

À ce titre, suite à la proposition du Président de la Commission Nationale d'Activité Dragon-Boat, le Directeur Technique National sélectionne les athlètes sur la base des règles de sélections établies dans ce document et des règlements internationaux en vigueur.

Les règles de sélection sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis de la Commission Nationale d'Activité Dragon-Boat tant que le manager Dragon-Boat n'est pas désigné.

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs sélectionnés, tout athlète qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle le sportif a été retenu, notamment en cas de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique, il peut également à tout moment écarter tout athlète ayant adopté un comportement contraire aux lois et règlements, nuisant au bon fonctionnement de l'Équipe de France ou portant atteinte à l'image et aux valeurs de celle-ci et de la FFCK. La convention des sportifs en équipe de France précise le cadre général et les attentes réciproques des athlètes en équipe de France et de la FFCK.

B. MODALITES DE SELECTION

1. Conditions de participation à la compétition de sélection

1.1. Conditions administratives

Les sportifs souhaitant participer aux compétitions comptant pour les sélections doivent remplir les règles suivantes :

- Être à jour de sa licence compétition FFCK 2026
- Respecter les règlements fédéraux.
- Être à jour de ses cotisations et/ou facturations FFCK
- Signer et respecter la convention des sportifs sélectionnés en Équipes de France.
- Ne faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire en cours
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur.
- S'inscrire en ligne : site internet <http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>
- Participation obligatoire à au moins une des deux sélectives nationales
- S'engager à participer aux compétitions internationales en cas de sélection
- Avoir envoyé et payé dans les temps son inscription pour la compétition.

Le Directeur Technique National se réserve le droit d'accorder des dérogations aux conditions sportives sur proposition de la commission nationale Dragon-Boat car il n'y a pas de manager Dragon-Boat actuellement

En l'absence de ce dernier, les modalités administratives seront assurées par la Commission Nationale et la composition des différents bateaux sera définie en concertation avec les différents capitaines des bateaux.

1.2 Conditions sportives

Les types d'équipages susceptibles d'être ouverts à la sélection : Junior (U18), Senior, Master 40 et Master 50.

DB10 mixte en priorité pour chaque catégorie ouverte à la sélection de l'Équipe de France.

Si le programme des courses du championnat le permet des équipes Homme ou Femmes pourront éventuellement être alignées, voir également DB 20.

Sachant que pour aligner un DB10 mixte en IDBF il est possible d'avoir une composition de 4 femmes et 6 hommes.

Catégorie d'âge (IDBF)	Pagayeurs	Barreur	Batteur
U18	Maximum 18 ans en 2026	Pas de contrainte d'âge	Maximum 18 ans en 2026
Senior (Premier)	Pas de contrainte d'âge	Pas de contrainte d'âge	Pas de contrainte d'âge
Master 40 (Senior A)	Minimum 40 ans en 2026	Minimum 40 ans en 2026	Pas de contrainte d'âge
Master 50 (Senior B)	Minimum 50 ans en 2026	Minimum 50 ans en 2026	Pas de contrainte d'âge

Trois regroupements auront lieu les samedis avant les épreuves indoor : ouverture au maximum de pagayeurs qui souhaitent participer aux sélections des équipes de France.

- ✓ 24 janvier 2026 à CHALONS EN CHAMPAGNE,
- ✓ 21 février 2026 à CHOISY LE ROI,
- ✓ 21 mars 2026 à ST JEAN DE LOSNE

L'objectif de ces regroupements est de permettre aux athlètes d'évaluer leur capacité à s'intégrer à un équipage.

1. 3 Conditions Financières pour participer à la journée de tests

Une participation de 15€ par athlète sera facturée aux clubs qui présenteront des candidats.

2. Dates et lieu de la compétition de sélection

La compétition de sélection se déroulera le dimanche 19 avril (de 9 h 30 à 16 h 30) à Vaires-sur-Marne.

3. Règlement de la compétition de sélection

- **Test sur machine à pagayer**

Sur 2 minutes avec un réglage identique du système de ventilation pour tout le monde, réglage de la machine en fonction du poids, geste de DB, le changement de bordé est interdit.

- Système pour limiter le geste sur l'arrière de la machine

- **Test bateau sur 150m**

En DB10 ou DB8 avec barreur et batteur (comme les années précédentes), avec DB10 ou DB8

- Avec si possible cellules ou photofinish pour le départ et arrivée.

4. Classement

Un classement sera établi sur chaque épreuve

Pour le bateau et la machine à pagayer : le premier 1 point, le deuxième 2 points etc.

Le classement final se fera sur l'addition des classements avec le principe : le premier 1 point, le deuxième 2 points etc. Il sera établi par catégorie, par genre et par bordé.

En cas d'égalité, le classement du test bateau sera pris en compte pour départager les sportifs.

En cas de trop forte disparités de résultats entre les meilleurs et les moins forts d'une catégorie d'âge, il pourra être décidé de ne pas sélectionner d'équipe pour la catégorie concernée.

Il sera tenu compte de la capacité de chaque compétiteur à s'intégrer dans un collectif, sportivement et humainement.

Pour les barreurs, la sélection se fera en fonction des retours des expériences des années N-1 et précédentes.

Pour les batteurs, la sélection se fera en fonction des retours des expériences des années N-1 et précédentes.

C. PROPOSITION DE SELECTION

1. Sélections nominatives

En l'absence d'un manager du Dragon-Boat, les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Président de la commission nationale Dragon-Boat.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre sportif pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature de la Convention des sportifs en Équipe de France 2026 et au respect des dispositions de celles-ci.

3. Règles financières

Le montant sera établi en fonction du transport, des coûts d'inscriptions et de pension demandé par l'organisateur.

Si une aide fédérale est attribuée à l'équipe de France, celle-ci sera affectée uniquement sur les catégories U18 et Senior.

D. PROGRAMME D'ACTIONS

1. Programme de compétitions internationales

- Championnat d'Europe (Edbf) à MUNICH du 8 au 12 juillet 2026

Tout athlète convoqué pour les actions collectives des équipes de France est tenu d'y participer intégralement, du début à la fin, sauf raison médicale et après avis du médecin des équipes de France.

2. Regroupements après sélection

Des regroupements seront proposés (dates et lieux à définir) suite à l'annonce des sélections, afin de permettre aux équipages de naviguer ensemble.

Pour l'organisation de ces deux regroupements, l'appui se fera sur les clubs qui auront des athlètes sélectionnés.

E. DIFFUSION DU REGLEMENT DE SELECTION

Le présent mode de sélection après validation par le COMEX et la liste des athlètes retenus pour participer aux sélections seront diffusés sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et des sports de pagaie.

F. CONTACT

Pour toute précision ou complément d'information, contactez :

Patrick Faudot – pfaudot@ffck.org